

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01848

Numéro SIREN : 819 679 333

Nom ou dénomination : A2 CHARPENTE

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2022 sous le numéro de dépôt 29987

[Signature]

29987

n° de
dépôt



n° de
gestion

31 OCT. 2022

n° de
facture

[Signature]

n° de
chron

A2 CHARPENTE

2 RUE DES COMMERES

78310 COIGNIERES

LIASSE FISCALE 30/06/2022 IS / RN

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		N° 2065-SD 2022	
		Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Timbre à date du service	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le	01072021	et clos le	30062022
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime simplifié d'imposition	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		Régime réel normal	X
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
A2 CHARPENTE 2 RUE DES COMMERES 78310 COIGNIERES			
SIRET	8 1 9 6 7 9 3 3 3 0 0 0 1 6	Mél : comanbat@yahoo.fr	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	Travaux de charpente		Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	28 802	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
			PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		
	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
	Entreprise nouvelle, art. 44 septies		
	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		
	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		
	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		
	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		
	Autres dispositifs		
	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
	Société d'investissement immobilier cotée		
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		
	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater VV		
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE COALA			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
PNG & ASSOCIES 2 RUE DES COMMERES 78310 COIGNIERES Tél: 0130050070		Tél:	
OGA/OMGA		Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Date: 13092022 Lieu: COIGNIERES	
		Qualité et nom du signataire: Gérant ADRIAN-IOAN COMANELEA	
		Signature:	
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

1

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2022

Désignation de l'entreprise :		A2 CHARPENTE										1 2					
Adresse de l'entreprise		2 RUE DES COMMERES 78310 COIGNIERES										Durée de l'exercice précédent *		1 2			
Numéro SIRET *		8 1 9 6 7 9 3 3 3 0 0 0 1 6										N éant ☐ *					
												Exercice N clos le,		3 0 0 6 2 0 2 2			
												Brut		Amortissements, provisions		Net	
												1		2		3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA															
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB										AC				
		Frais de développement *	CX										CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF										AG				
		Fonds commercial (1)	AH										AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ										AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL										AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN										AO				
		Constructions	AP										AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR										AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT										5 547 AU		2 883 2 665		
		Immobilisations en cours	AV										AW				
		Avances et acomptes	AX										AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS										CT				
		Autres participations	CU										50 CV		50		
		Créances rattachées à des participations	BB										BC				
Autres titres immobilisés		BD										BE					
Prêts		BF										BG					
Autres immobilisations financières *		BH										1 100 BI		1 100			
TOTAL (II)		BJ										6 697 BK		2 883 3 815			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL										BM				
		En cours de production de biens	BN										BO				
		En cours de production de services	BP										BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR										BS				
		Marchandises	BT										BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV										BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX										156 183 BY		37 990 118 193		
		Autres créances (3)	BZ										37 032 CA		37 032		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB										CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD										CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF										177 267 CG		177 267			
	Charges constatées d'avance (3)*	CH										440 CI		440			
	TOTAL (III)	CJ										370 921 CK		37 990 332 932			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW															
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM															
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN															
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO										377 619 1A		40 873 336 746			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :										CP		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilités :										Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022

Désignation de l'entreprise		A2 CHARPENTE		Néant ☐ *
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....2.000.....)	DA	2 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	200	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	209 262	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	46 813	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	258 275
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	479	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	50 281	
	Dettes fiscales et sociales	DY	27 712	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	78 472	
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	336 746	
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	78 472	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>A2 CHARPENTE</u>				Néant ☐ *			
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue	{	FD		FE		FF
			FG	483 954	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	483 954	FK		FL	483 954
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	9
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	483 962
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	55 209
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	163 752
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	5 416
	Salaires et traitements *					FY	137 180
	Charges sociales (10)					FZ	59 462
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{	- dotations aux amortissements *			GA	1 056
			- dotations aux provisions			GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	38
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	422 113
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	61 850	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	1
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	1	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	61 851	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite) DGFIP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>A2 CHARPENTE</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3 200
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 200
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	910
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	3 977
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	4 886
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	(1 686)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	13 351
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	487 163
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	440 350
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	46 813
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { — Crédit-bail mobilier *	HP	40 845
	{ — Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
Amendes		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Valeur nette comptable éléments actifs		3 977	
Produits cession éléments d'actifs			3 200
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A2 CHARPENTE

2 RUE DES COMMERES

78310 COIGNIERES

Annexes légales

Aux comptes annuels présentées en EUROS

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

A2 CHARPENTE

ANNEXE

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2022 dont le total est de 336 746,44 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 46 813,28 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Charges à répartir sur plusieurs exercices
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Crédit-bail mobilier
- Résultat des 5 derniers exercices

A2 CHARPENTE

ANNEXE

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.4 - Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet événement.

1.4.1 - Avec impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

A2 CHARPENTE

ANNEXE

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

A2 CHARPENTE

ANNEXE

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4 498		2 015
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	4 498		2 015
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	3 250		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 100		
TOTAL	4 350		
TOTAL GENERAL	8 848		2 015

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		966	5 547	5 547
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		966	5 547	5 547
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations		3 200	50	50
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			1 100	1 100
TOTAL		3 200	1 150	1 150
TOTAL GENERAL		4 166	6 697	6 697

A2 CHARPENTE

ANNEXE

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels				
Installations, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 016	1 056	189	2 883
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	2 016	1 056	189	2 883
TOTAL GENERAL	2 016	1 056	189	2 883

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Installations, agencements divers					
Matériel de transport					
Mat. de bureau, informatique, mobilier	1 056				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	1 056				
TOTAL GENERAL	1 056				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

A2 CHARPENTE

ANNEXE

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

5 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges				
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	37 990			37 990
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	37 990			37 990
TOTAL GENERAL	37 990			37 990
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

A2 CHARPENTE

ANNEXE

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

6 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 100		1 100
Clients douteux ou litigieux	37 990	37 990	
Autres créances clients	118 193	118 193	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices	19 109	19 109	
- T.V.A.	17 923	17 923	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	440	440	
TOTAL GENERAL	194 755	193 655	1 100
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	50 281	50 281		
Personnel et comptes rattachés	12 366	12 366		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 086	14 086		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	1 260	1 260		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	479	479		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	78 472	78 472		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

A2 CHARPENTE

ANNEXE

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

7 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

7.1 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 187
Dettes fiscales et sociales	1 076
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	2 263

7.2 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	440	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	440	

Commentaires:

7.3 - CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant brut	Taux amortissement
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler		
TOTAL		

7.4 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	200	10,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	200	10,00

Commentaires:

A2 CHARPENTE

ANNEXE

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

8 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

8.1 - CREDIT BAIL MOBILIER

	Install Mat Out	Autres	Total
Valeur d'origine		139 628	139 628
Amortissements :			
- Cumuls exercices antérieurs		37 430	37 430
- Dotations de l'exercice		28 243	28 243
TOTAL		73 955	73 955
Redevances payées :			
- Cumuls exercices antérieurs		51 776	51 776
- Exercice		40 845	40 845
TOTAL		92 621	92 621
Redevances restant à payer :			
- à un an au plus		26 965	26 965
- à plus d'un an et cinq au plus		18 534	18 534
- à plus de cinq ans			
TOTAL		45 499	45 499
Valeur résiduelle :			
- à moins d'un an			
- à un an au plus			
- à plus d'un an et cinq au plus			
- à plus de cinq ans			
TOTAL			
Montant pris en charge dans l'exercice		40 845	40 845

A2 CHARPENTE

ANNEXE

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	30/06/2022 12 mois	30/06/2021 12 mois	30/06/2020 12 mois	30/06/2019 12 mois	30/06/2018 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
b) Nombre d'actions émises	200	200	200	200	200
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	483 954	615 623	611 644	727 500	556 709
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	61 220	136 353	125 163	159 432	145 259
c) Impôt sur les bénéfices	13 351	33 676	36 442	40 315	16 469
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	47 869	102 677	88 721	119 117	128 790
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	46 813	100 221	87 211	117 571	69 803
f) Montants des bénéfices distribués	57 143	57 143	57 143	42 857	31 429
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	239	513	444	596	644
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	234	501	436	588	349
c) Dividende versé à chaque action	286	286	286	214	157
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés	6	7	11	12	9
b) Montant de la masse salariale	137 180	169 826	246 860	229 419	182 503
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	59 462	75 738	89 431	89 977	63 654

Observations complémentaires

A2 CHARPENTE
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 2 RUE DES COMMERES, 78310 COIGNIERES
819679333 RCS VERSAILLES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 15 septembre 2022

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 30 juin 2022

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élevant à 46 814 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	46 814 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	209 262 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	256 076 euros
A titre de dividende global à l'associé unique	57 143,00 euros
Soit 285,72 euros par action	
Le solde	198 933 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 198 933 euros.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Ae

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2019 :

42 857,00 euros, soit 214,29 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 42 857,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2020 :

57 143,00 euros, soit 285,72 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 57 143,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2021 :

57 143,00 euros, soit 285,72 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 57 143,00 euros

Certifié conforme
Le Président



A2 CHARPENTE
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 2 RUE DES COMMERES, 78310 COIGNIERES
819679333 RCS VERSAILLES

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

Exercice clos le 30 juin 2022

Monsieur Adrian- Ioan COMANELEA, associé unique et Président de la société A2 CHARPENTE, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 juin 2022, l'activité de la Société a été la suivante :

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît, ci-dessous, résumant les principaux comptes du bilan et regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur importance relative par rapport à l'exercice précédent.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a eu des conséquences sur l'activité et la situation financière de la Société.

Depuis le 30 juin 2022, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

Relativement satisfait des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AC

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 483 954 euros contre 615 623 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -21,39%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 9 euros contre 8 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 12,50%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 55 209 euros contre 70 105 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -21,25%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 163 752 euros contre 155 192 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 5,52%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 5 416 euros contre 6 014 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -9,94%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 137 180 euros contre 169 826 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -19,22%.

Le montant des charges sociales s'élève à 59 462 euros contre 75 738 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -21,49%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 6 personnes contre 7 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de -14,29%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 1 056 euros contre 2 456 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -57,00%.

Le montant des autres charges s'élève à 38 euros contre 194 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -80,41%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 422 113 euros contre 479 525 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -11,97%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 61 850 euros contre 136 106 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -54,56%.

Compte tenu d'un résultat financier de 1 euros (-374 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 61 851 euros contre 135 732 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -54,43%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -1 686 euros contre -1 835 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 8,12%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 13 351 euros contre 33 676 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -60,35%.

Le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022 se solde ainsi par un bénéfice de 46 814 euros contre un bénéfice de 100 221 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -53,29%.

Au 30 juin 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 336 746 euros contre 403 059 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -16,45%.

AC

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 46 814 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	46 814 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	209 262 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	256 076 euros
 A titre de dividende global à l'associé unique	 57 143,00 euros
Soit 285,72 euros par action	
Le solde	198 933 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 198 933 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 201 133 euros.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 57 143,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il est indiqué que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2019 :
42 857,00 euros, soit 214,29 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 42 857,00 euros

AC

Exercice clos le 30 juin 2020 :

57 143,00 euros, soit 285,72 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 57 143,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2021 :

57 143,00 euros, soit 285,72 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 57 143,00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des impôts, sont communiqués les chiffres globaux relatifs aux dépenses visées à l'article 39, 5 dudit code.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge les dépenses suivantes, non déductibles du résultat fiscal :

Amendes	910 euros
Taxe sur les Véhicules de Société	973 euros
Amortissements excédentaires	4 875 euros

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Fait à COIGNIERES
Le 15 septembre 2022

